

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2011**

Délibération
n° 2011.06. 71.B

Transports urbains -
Travaux d'énergie du
bâtiment mis à
disposition de la
STGA : marché à
procédure adaptée

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011

**DELIBERATION
N° 2011.06. 71.B**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE /
TRANSPORTS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**TRANSPORTS URBAINS - TRAVAUX D ENERGIE DU BATIMENT MIS A DISPOSITION DE LA
STGA : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Le bâtiment de la STGA et de ses équipements, construit en 1983, présente des défauts :

- infiltrations d'eau par la toiture terrasse,
- renouvellement d'air réglementaire non respecté dans les locaux à cause d'équipements défectueux,
- absence d'isolation des conduits de chauffage en terrasse.

Un diagnostic énergétique, réalisé en 2010 par le bureau d'étude ALTEREA, a permis de programmer des travaux pour les trois années à venir.

Les travaux prioritaires à engager en 2011 portent sur la conservation du bâti et le confort des occupants : rénovation de la toiture terrasse (isolation et étanchéité) et remplacement des systèmes de ventilation des locaux.

Ils permettront en outre de réaliser des économies d'énergie et entrent dans la démarche plan climat du GrandAngoulême.

Une consultation a été menée afin de choisir un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Le bureau d'études A. INGENIERIE a été choisi pour réaliser cette prestation.

Le calendrier prévisionnel est le suivant : du 1^{er} août 2011 au 28 octobre 2011.

La dernière réforme du code des marchés publics a relevé de 193 000 € HT à 4 845 000 € HT le seuil obligeant à recourir à l'appel d'offres pour les marchés de travaux. Pour cette raison, il est désormais possible de conclure un marché à procédure adaptée (MAPA). Toutefois, le code oblige à prendre une délibération au-delà de 193 000 € HT.

Ainsi, il convient de lancer une procédure adaptée en application des articles 10 et 28 du code des marchés publics dans les conditions suivantes :

Lot n° 1 : « étanchéité toitures terrasses » estimé à 60 000 € HT

Lot n° 2 : « rafraîchissement, chauffage, ventilation » estimé à 310 000 € HT.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 370 000 € HT, soit 442 520 € TTC.

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire du 8 juin 2011,

Vu le cahier des charges de la consultation,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRECISER que la durée des marchés est fixée de leur date de notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe transport en commun – article 2313.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 juin 2011	<u>Affiché le :</u> 27 juin 2011